



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GENERALE

E/CONF.79/4/Add.4  
28 août 1987

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

---

CINQUIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LA NORMALISATION DES NOMS  
GEOGRAPHIQUES  
Montréal, 18-31 août 1987  
Point 15 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CONFERENCE

CHAPITRE III : RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE

PROJET DE RESOLUTION 1, présenté par l'Union des Républiques  
socialistes soviétiques (Commission III)

Romanisation de l'alphabet russe dans les noms géographiques

La Conférence,

Notant que l'URSS a officiellement adopté un système de romanisation des noms géographiques de l'URSS écrits en alphabet cyrillique russe,

Notant également que ce système a été utilisé sur les cartes à usage international produites en Union soviétique.

Recommande que le système GOST 1983, élaboré par la Direction principale de la Géodésie et de la cartographie (GUCK), reproduit en annexe à la présente résolution soit adopté comme système international de romanisation des noms géographiques écrits en alphabet cyrillique russe.

## TABLE DE TRANSLITTÉRATION DES CARACTÈRES CYRILLIQUES RUSSES

(CR) EN CARACTÈRES LATINS (L)

CR	L	EXEMPLES	CR	L	EXEMPLES
а	a	Анапа	а	a	Анапа
б	b	Бабушкин	б	b	Бабушкин
в	v	Вавилово	в	v	Вавилово
г	g	Гагарин	г	g	Гагарин
д	d	Дудинка	д	d	Дудинка
е	e	Елисеевка	е	e	Елисеевка
ё	ë	Ёлкино	ё	ë	Ёлкино
	.	Псёл		.	Psël
ж	ž	Жужа	ж	ž	Жужа
з	z	Звёздный	з	z	Zvezdnyj
и	i	Идрица	и	i	Idrica
й	j	Зарайск	й	j	Zarajsk
к	k	Коканд	к	k	Kokand
л	l	Лалвар	л	l	Lalvar
м	m	Маймак	м	m	Majmak
н	n	Нежин	н	n	Nežin
о	o	Ободовка	о	o	Obodovka
п	p	Пап	п	p	Pap
р	r	Ребриха	р	r	Rebriha
с	s	Сасово	с	s	Sasovo
т	t	Татта	т	t	Tatta
у	u	Уржум	у	u	Uržum
ф	f	Фофаново	ф	f	Fofanovo
х	h	Хохлома	х	h	Hohloma
ц	c	Цветково	ц	c	Cvetkovo
ч	č	Чечельник	ч	č	Čečel'nik
ш	š	Шишкино	ш	š	Šiškino
щ	šč	Щукино	щ	šč	Ščukino
ъ	"	Подъячево	ъ	"	Pod"jačevo
ы	y	Ыныкчанский	ы	y	Ynykčanskij
ь	'	Параньга	ь	'	Paran'ga
		Казань			Kazan'
		Щучье			Ščuč'e
э	è	Элиста	э	è	Èlista
ю	ju	Юрино	ю	ju	Jurino
		Юхнов			Juhnov
		Юрюзань			Jurjuzan'
я	ja	Ямал	я	ja	Jamal
		Язъяван			Jaz"javan
		Яя			Jaja
		Вязьма			Vjaz'ma

PROJET DE RESOLUTION 2, présenté par la Grèce et Chypre  
(Commission III)

Romanisation de l'alphabet grec dans les noms géographiques

La Conférence,

Notant que la conversion de l'alphabet grec en caractères latins a fait l'objet de débats approfondis lors de précédentes conférences et sessions du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques,

Notant en outre l'accueil favorable reçu, à la quatrième Conférence, par le système No 743 (ELOT 743) de l'Organisation grecque de normalisation, qui a été mis au point par la Grèce et Chypre,

Constatant que ce système est linguistiquement viable et qu'il se prête à la transcription et/ou à la translittération des noms grecs,

Constatant en outre que ce système a été officiellement approuvé par les Gouvernements grec et chypriote aux fins de cartographie et d'administration et qu'il a été utilisé pour des cartes de la Grèce ainsi que des cartes et nomenclatures toponymiques de Chypre,

Reconnaissant que sa pleine application nécessitera une période de transition suffisante et que les pays d'origine devraient fournir aux pays d'arrivée une assistance pratique à cette fin,

Recommande que le système de conversion ELOT 743 soit adopté comme système international de romanisation des noms géographiques grecs.

TABLE DE CONVERSION

Caractère et combinaisons de caractères grecs	Conversion en alphabet latin		Notes infrapaginales	Prononciation selon l'alphabet phonétique
	Transcription	Translittération		
A, α	a	a		a
(AI, ai) <sup>(1)</sup>	ai	ai		e
(AI, ái)	ái	ái		ai
(AI, aĩ)	aĩ	aĩ		ai
AY, au	av	ay	(1)	av
	(af	af	(2)	af
B, β	v	v		v
Γ, γ	g	g		γ
ΓΓ, γγ	ng	ng		ng
(ΓK, γκ)	gk	gk		g <sup>(3)</sup> (ng <sup>(4)</sup> , (5)
Ξ, ξ	nx	nx		ɲx
ΓX, γx	nch	nch		ɲx
Δ, δ	d	d		ɖ
E, ε	e	e		e
(EI, ei)	ei	ei		i
(EI, éi)	éi	éi		ei
(EI, eĩ)	eĩ	eĩ		ei
EY, ey	(ev	ev	(1)	ev
	(ef	ef	(2)	ef
Z, ζ	z	z		z
H, η	i	i		i
HY, ηy	(iv	iv	(1)	iv
	(if	if	(2)	if
Θ, θ	th	th		θ
I, ι	i	i		i
K, κ	k	k		k
Λ, λ	l	l		l
M, μ	m	m		m
ΜΠ, μπ	(b	mp	(3), (5) (4)	b mb
N, ν	n	n		n
(NT, ντ)	nt	nt		n <sup>(6)</sup> , nd <sup>(4)</sup> , (5)
Ξ, ξ	x	x		x
O, ο	o	o		o
(OI, oi)	oi	oi		i
(OI, ói)	ói	ói		oi
(OI, oĩ)	oĩ	oĩ		oi
OY, oy	ou	ou		u
Π, π	p	p		p
P, ρ	r	r		r
Σ, σ, ς	s	s		s, z <sup>(4)</sup>
T, τ	t	t		t
Υ, υ	y	y		y
(YI, yi)	yi	yi		i
Φ, φ	f	f		f
X, χ	ch	ch		x
Ψ, ψ	ps	ps		ps
Ω, ω	o	o		o

(Voir note page suivante)

1/ Avant les consonnes  $\beta, \gamma, \delta, \zeta, \lambda, \mu, \nu, \rho$ , et toutes les voyelles.

2/ Avant les consonnes  $\theta, \kappa, \xi, \pi, \sigma, \tau, \phi, \chi, \psi$  et à la fin d'un mot.

3/ Au début d'un mot.

4/ Au milieu d'un mot.

5/ A la fin d'un mot.

6/ Les combinaisons apparaissant entre parenthèses sont données dans la présente table uniquement par souci de clarté car la conversion est effectuée selon les règles applicables à chaque caractère constitutif.

7/ Pour information seulement. Ne fait pas partie du système.

8/ Avant les consonnes  $\beta, \gamma, \delta, \zeta, \lambda, \mu, \nu, \rho$ .

Note : Les accents peuvent être transcrits par (\*). Les esprits, apostrophes et iotas souscrits ne sont pas transcrits.

PROJET DE RESOLUTION 3, présenté par le Groupe d'experts  
des Nations Unies sur les noms géographiques

Statuts du Groupe d'experts des Nations Unies sur  
les noms géographiques

La Conférence,

Considérant que dans sa résolution 22, la quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques a recommandé au Groupe d'experts d'examiner la possibilité d'établir un document définissant la structure et les activités du Groupe d'experts,

Considérant que le Groupe d'experts, à ses douzième et treizième sessions à adopté le document intitulé "Statuts du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques",

Considérant que ce document répond aux vœux exprimés par la quatrième Conférence des Nations Unies,

Recommande que les Statuts du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques constituent désormais le document de base régissant les travaux du Groupe d'experts.

PROJET DE RESOLUTION 4, présenté par le Groupe d'experts  
des Nations Unies sur les noms géographiques

Création des divisions celtique et hébraïque

La Conférence,

Considérant que la composition des divisions linguistiques/géographiques devrait favoriser les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques.

Prenant note des préférences exprimées lors des onzième et douzième sessions du Groupe d'experts,

Prenant note en outre de la proposition formulée par le Groupe d'experts tendant à diviser l'actuelle Division des pays (non arabes) de l'Asie du Sud-Ouest en deux divisions - une Division de l'Asie du Sud-Ouest et une Division hébraïque - et d'une autre proposition tendant à établir une Division celtique.

Recommande que deux divisions, dénommées Division celtique et Division hébraïque, soient ajoutées au nombre des divisions linguistiques/géographiques du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques.

PROJET DE RESOLUTION 5, présenté par le Royaume-Uni (Commission I)

Distinction entre les toponymes et les autres inscriptions  
sur les cartes

La Conférence,

Notant les difficultés et malentendus qui peuvent surgir lorsqu'on cherche à distinguer entre les toponymes et les inscriptions non toponymiques sur les cartes,

Reconnaissant que les utilisateurs dont la langue maternelle est différente de la langue utilisée sur la carte peuvent se heurter à des difficultés particulières dans ce domaine,

Reconnaissant en outre que la lecture automatisée des cartes par des moyens électroniques optiques peut faciliter l'enregistrement automatique des toponymes,

1. Recommande qu'une distinction typographique nette soit faite sur les cartes topographiques nationales entre les toponymes et les inscriptions portées à d'autres fins;

2. Recommande en outre que les méthodes de différenciation soient expliquées dans les directives toponymiques nationales à l'intention des éditeurs de cartes et autres éditeurs.

PROJET DE RESOLUTION 6, présenté par la Commission I

Collecte de l'information de base sur la normalisation nationale  
des noms géographiques

La Conférence,

Reconnaissant la nécessité et l'intérêt d'une information de base sur l'organisation des structures responsables de la normalisation des noms géographiques,

Reconnaissant en outre la fonction de liaison et le rôle moteur du Secrétariat des Nations Unies en matière d'information et de documentation,

Recommande que le Groupe d'experts prépare et que le Secrétariat de l'Organisation diffuse un questionnaire à compléter par les autorités toponymiques nationales et en fasse connaître les résultats aux Etats Membres. Ce questionnaire porterait sur :

1. les structures et fonctions des autorités toponymiques nationales,
2. les banques de données toponymiques, ainsi que
3. le contenu et la présentation des nomenclatures.

PROJET DE RESOLUTION 7, présenté par la République de Corée  
(Commission III)

Romanisation de l'alphabet coréen aux fins d'utilisation dans les noms géographiques

La Conférence,

Reconnaissant qu'il est souhaitable de disposer d'un système de romanisation unique pour chaque langue ayant un alphabet non latin,

Reconnaissant également que la question de la romanisation, telle qu'elle est exposée dans la résolution 15 de la quatrième Conférence, intéresse au premier chef les conférences,

Notant que le Ministère de l'éducation de la République de Corée a adopté de nouvelles directives pour la romanisation du coréen, à la suite de la directive ministérielle N° 84-1 publiée le 13 janvier 1984,

Notant en outre que les directives sont appliquées, depuis cette date, aux cartes et nomenclatures publiées par les autorités coréennes,

Recommande que les directives, telles qu'elles figurent dans le document E/CONF.79/INF/68, soient renvoyées au Groupe d'experts, pour examen, en tant que système international unique pour la romanisation des noms géographiques coréens.

PROJET DE RESOLUTION 8, présenté par la Roumanie et le Canada (Commission I)

Préséance des formes officielles nationales  
des noms géographiques

La Conférence,

Se référant aux recommandations 28 de la deuxième Conférence et 20 de la quatrième Conférence,

Notant que des progrès ont été réalisés dans la réduction de l'usage des exonymes en cartographie et dans les domaines connexes,

Constatant que la réduction de l'usage des exonymes s'est réalisée à des rythmes différents selon les pays,

Considérant par ailleurs que de nombreux organismes publics et privés autres que les autorités toponymiques sont des diffuseurs importants et efficaces des noms de lieux étrangers,

1. Recommande que se poursuive la réduction de l'usage des exonymes tout particulièrement ceux qui soulèvent des difficultés à l'échelle internationale;

2. Recommande plus spécifiquement que les pays intensifient leurs efforts pour convaincre les organismes privés et publics tels les institutions d'enseignement, les sociétés de transport et les médias, de réduire dans leurs publications respectives, l'usage des exonymes ou du moins d'intensifier l'usage des noms géographiques dans leur forme locale standardisée (c'est-à-dire des endonymes);

3. Recommande aussi que lorsque des exonymes sont utilisés dans ces publications, cartes et autres documents, préséance soit donnée aux noms nationaux officiels.

PROJET DE RESOLUTION 9 et 16, présenté par le Comité ad hoc du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques

Travaux accomplis par le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques et activités futures

La Conférence,

Reconnaissant les résultats positifs des travaux du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques,

Considérant que le Groupe d'experts des noms géographiques est, entre les conférences, le seul organe du système des Nations Unies qui traite des problèmes concernant les noms géographiques au niveau international,

Souhaitant assurer en tout temps la maximisation des activités du Groupe, et désirant renforcer les programmes qui encouragent le plus efficacement la normalisation nationale et internationale,

1. Recommande que le Groupe d'experts continue à s'acquitter activement de ses responsabilités conformément aux recommandations de la Conférence;

2. Recommande aussi de créer, au sein du Groupe d'experts, un groupe de travail chargé de suivre les activités du Groupe d'experts et de rechercher des approches novatrices et de nouvelles possibilités en vue d'atteindre les objectifs du Groupe d'experts de la manière la plus efficace.

PROJET DE RESOLUTION 10, présenté par la Roumanie  
(Commission III)

Réunions bilatérales et multilatérales

La Conférence,

Notant que, entre les conférences, les pays mènent d'intenses activités sur la normalisation des noms géographiques,

Notant aussi que les échanges de vues et de données contribuent grandement à la solution de problèmes concernant deux ou plusieurs pays appartenant à une même zone géographique,

Recommande d'organiser des réunions bilatérales et multilatérales, dans l'esprit des recommandations et résolutions de la cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

PROJET DE RESOLUTION 11, présenté par la Conférence (plénière)

Sixième Conférence des Nations Unies sur  
la normalisation des noms géographiques

La Conférence,

Notant les résultats des travaux réalisés dans le domaine de la normalisation des noms géographiques, à l'échelon tant national qu'international, par les Etats membres des organismes des Nations Unies,

Notant également le rôle essentiel joué par la Conférence dans la coordination de ces efforts,

Reconnaissant la nécessité de poursuivre ces importants travaux,

1. Exprime sa gratitude au Gouvernement du Royaume du Maroc pour avoir proposé d'accueillir la sixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques;

2. Recommande au Conseil économique et social qu'une sixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques se tienne au Maroc dans le courant du second semestre de 1992.

PROJET DE RESOLUTION 12, présenté par la Commission III

Enseignement et formation

La Conférence,

Tenant compte du succès et de l'utilité des stages de toponymie organisés à Cisarua (Indonésie) en juin 1982, et à Rabat (Maroc) en décembre 1985,

Considérant les besoins et ressources manifestés au cours de cette conférence,

1. Recommande que des stages et séminaires analogues soient organisés dans d'autres divisions géographiques avec l'appui financier approprié de la part du Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, notamment au Kenya, en Amérique latine et au Canada, à l'intention de stagiaires, respectivement de langue anglaise, espagnole et française;

2. Recommande en outre qu'un syllabus pour les stages de formation toponymique adaptable aux besoins des pays concernés, soit mis au point par le Groupe d'experts des Nations Unies, et que sa diffusion soit accompagnée des documents appropriés relatifs aux résolutions des conférences, aux directives toponymiques nationales, aux définitions de termes, aux répertoires, aux banques de données, aux structures des autorités toponymiques, et aux méthodes d'inventaires toponymiques.

PROJET DE RESOLUTION 13, présenté par le Canada (Commission III)

Noms géographiques aborigènes/autochtones

La Conférence,

Considérant que des groupes aborigènes/autochtones existent dans de nombreux pays du monde,

Considérant que ces groupes ont leurs propres langues, cultures et traditions,

Considérant que les noms géographiques de ces groupes représentent dans chaque région/pays où ils vivent, une importante partie des traditions toponymiques,

Reconnaissant en outre que les groupes aborigènes/autochtones ont le droit et le souci naturel de voir l'importance de leur nomenclature géographique reconnue,

1. Recommande que tous les pays ayant des groupes aborigènes/autochtones fassent un effort particulier pour rassembler leurs noms géographiques en même temps que les informations connexes appropriées;
2. Recommande en outre que, s'il y a lieu, une forme écrite officielle soit adoptée chaque fois que possible pour les cartes et autres publications;
3. Recommande en outre que des réunions régionales et internationales soient tenues pour examiner la méthodologie de la collecte et de l'enregistrement des noms géographiques aborigènes/autochtones.

PROJET DE RESOLUTION 14, présenté par le Canada (Commission III)

Manuel national de normalisation

La Conférence,

Notant qu'il a déjà été dit qu'un manuel de directives simplifié était nécessaire pour aider les Etats Membres dans la normalisation nationale des noms géographiques,

Notant en outre qu'un tel manuel intitulé "Organization and Function of a National Geographical Names Standardization Programme" a été établi sous la direction du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques,

Recommande que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies publie ce manuel comme volume de la "Cartographie mondiale" dès que possible.

PROJET DE RESOLUTION 15, présenté par le Canada (Commission III)

Bulletin d'information semestriel

La Conférence,

Notant la nécessité de disposer d'un réseau mondial d'informations sur les noms géographiques,

Recommande que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies établisse et diffuse auprès des organismes de toponymie et des services cartographiques un bulletin semestriel donnant des informations sur : a) les activités telles que stages de formation, nouvelles publications et réunions régionales, b) les décisions importantes concernant les noms.

PROJET DE RESOLUTION 16

(Voir projet de résolution 9)

PROJET DE RESOLUTION 17, présenté par le Canada (Conférence plénière)

Promotion des programmes de normalisation des noms  
géographiques à l'échelon national et international

La Conférence,

Considérant l'importance des noms géographiques en tant qu'éléments significatifs du patrimoine culturel des nations et les avantages économiques que présente la normalisation nationale des noms géographiques,

Recommande d'engager les pouvoirs publics à soutenir comme il convient les activités de normalisation et à reconnaître la place importante de la normalisation des noms géographiques dans leurs programmes de coopération et d'assistance technique internationales.

PROJET DE RESOLUTION 18, présenté par la Commission III  
(à la Commission I)

Publication de directives toponymiques

La Conférence,

Se référant à la résolution 4 de la quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques relative à la publication par les pays de directives toponymiques à l'usage des éditeurs de cartes et autres éditeurs,

Notant que quelques pays se sont déjà conformés à cette résolution mais qu'un grand nombre de pays ne l'ont pas encore fait,

Considérant le rôle important de telles publications pour atteindre les objectifs de normalisation nationale comme base de la normalisation internationale,

Recommande que les pays soient fortement encouragés à éditer et à tenir à jour des directives toponymiques à l'intention des éditeurs de cartes et autres éditeurs, portant entre autres sur les questions énumérées à la résolution 4 de la quatrième Conférence, et que le Secrétariat apporte l'aide appropriée afin que ces directives soient publiées et diffusées.

PROJET DE RESOLUTION 19, présenté par la Commission III

Détails topographiques s'étendant au-delà d'une seule souveraineté

La Conférence,

Se référant à la résolution 25 de la deuxième Conférence relative aux détails topographiques s'étendant au-delà d'une seule souveraineté,

Estimant utile de connaître et de comparer les expériences concrètes réalisées par des pays voisins en matière de normalisation des noms d'accidents géographiques chevauchant leur frontière commune,

1. Recommande aux pays membres d'informer systématiquement les conférences ultérieures de leurs réalisations dans ce domaine;
2. Recommande pour ce faire, aux autorités toponymiques qui ne l'ont pas encore fait, d'établir avec les autorités voisines des programmes communs ou interreliés d'inventaire et de traitement des noms des accidents qui croisent leurs frontières communes.

PROJET DE RESOLUTION 20, présenté par la Commission III  
(à la Conférence plénière)

Rapports nationaux

La Conférence,

Constatant que les rapports nationaux présentés par chaque pays lors des conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques contiennent de nombreux renseignements utiles pour l'examen des divers points à l'ordre du jour des conférences,

Considérant que, pour évaluer adéquatement les progrès réalisés par l'ensemble des pays participants, il importe que les conférences disposent, en temps opportun, de l'information appropriée pour chacun des points à l'ordre du jour et, le cas échéant, de la part de chaque pays participant,

1. Recommande que le Secrétariat transmettant aux Etats Membres, l'invitation à participer aux conférences, joigne un plan (format) détaillé pour la rédaction des rapports nationaux, proposant une séquence précise des points sur lesquels les pays doivent faire état des progrès accomplis depuis la Conférence antérieure;

2. Recommande en outre, que le nécessaire soit fait pour que tous les rapports nationaux qui seront discutés à la Conférence soient distribués aux pays participants au moins un mois avant le début de la Conférence.

PROJET DE RESOLUTION 21, présenté par la Commission III  
(à la Commission I)

La Conférence,

Se référant à la recommandation A de la résolution 4 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques,

Notant que plusieurs pays ne sont pas encore dotés d'un organisme national des noms géographiques,

Recommande instamment aux pays non encore dotés d'un organisme national des noms géographiques, qu'ils procèdent, sans tarder, à l'institution de tels organismes ayant un statut, une composition, des fonctions et des méthodes dont fait état la recommandation A de la résolution 4 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques en s'inspirant, si besoin est, de l'information colligée de la résolution 6.

PROJET DE RESOLUTION 22 : NOUVELLE VERSION MODIFIEE  
PAR LA COMMISSION II

Publication des noms géographiques sous la forme officielle nationale

La Conférence,

Considérant le volume de connaissances et de données d'expérience qui ont été accumulées dans le domaine de la normalisation des noms géographiques,

Notant qu'il est nécessaire de rassembler et de diffuser auprès de tous les pays la documentation qui en résulte,

Nonobstant le fait que des nomenclatures nationales détaillées ont déjà pu être publiées par plusieurs pays,

1. Recommande que chaque pays établisse des cartes ainsi que des listes de noms comme il est indiqué dans la résolution 35 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les noms géographiques;

2. Recommande en outre que le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques coordonne les efforts déployés dans le sens recommandé ci-dessus et fasse rapport sur les progrès réalisés aux futures conférences.

PROJET DE RESOLUTION 23 présenté par le Groupe d'experts des Nations Unies  
sur la normalisation des noms géographiques

Publications des Nations Unies

La Conférence,

Réaffirmant la nécessité de procéder à des échanges internationaux d'informations concernant les progrès réalisés dans le domaine de la normalisation nationale et internationale des noms,

1. Note avec satisfaction la publication par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies du volume XVIII de la Cartographie mondiale, qui est entièrement consacré à la question des noms géographiques, qui a une diffusion mondiale, et a été très apprécié par les Etats Membres;

2. Recommande d'inviter le Département de la coopération technique pour le développement de l'Organisation des Nations Unies à participer plus activement à l'établissement, à la coordination et à la diffusion de publications des Nations Unies destinées à faciliter l'échange d'informations et le transfert des connaissances dans le domaine des noms géographiques.

PROJET DE RESOLUTION 24, présenté par les Etats-Unis (Séance plénière)

Coopération avec l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire

La Conférence,

Reconnaissant que d'autres organisations internationales s'intéressent aux programmes concernant la normalisation des noms géographiques,

Consciente que les programmes du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques concernant les détails sous-marins et les détails extra-terrestres ont de fait été transférés à l'Organisation hydrographique internationale et à l'Union astronomique internationale respectivement, et que les intérêts du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques sont représentés par un agent de liaison auprès des deux organisations,

Considérant que l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire a officiellement exprimé son appui au programme du Groupe de travail des nomenclatures et noms géographiques au sein de la Commission de cartographie de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire,

Recommande que le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques :

1. reconnaisse la contribution que l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire peut apporter à la réalisation d'objectifs utiles dans son domaine d'activité;
2. établisse une liaison en vue d'assurer une collaboration optimale entre les deux organisations.

PROJET DE RESOLUTION 25, présenté par le Canada (Commission III)

Rapports des organismes internationaux impliqués  
dans la normalisation des noms géographiques

La Conférence,

Se référant au mandat confié par le Conseil économique et social, dans sa résolution 1314 (XLIV)-1968, au Groupe d'experts sur les noms géographiques, demandant à celui-ci, entre autres, de colliger l'information provenant des organismes internationaux impliqués dans la normalisation des noms géographiques,

Considérant que le Groupe d'experts, afin d'éviter de dédoubler le travail effectué par divers organismes internationaux en matière de normalisation des noms géographiques, estime opportun que ces organismes développent eux-mêmes des activités de normalisation, en concertation avec le Groupe d'experts,

Recommande que tous les officiers de liaison auprès des organismes précités produisent un rapport écrit sur les activités de ceux-ci à chaque Conférence sur la normalisation des noms géographiques et à chaque réunion du Groupe d'experts et qu'à défaut de tels officiers de liaison, le Secrétariat demande à ces organismes de produire un tel rapport.

PROJET DE RESOLUTION 26 de la Conférence

Motion de remerciements

La Conférence,

1. Exprime ses plus vifs remerciements au Gouvernement canadien pour les excellentes dispositions qu'il a prises pour la Conférence et les remarquables services qu'il a fournis, ainsi que pour la généreuse hospitalité qu'il a accordée à tous les participants;
2. Exprime sa gratitude à la Commission de toponymie du Québec et au Ministère des relations internationales et des affaires culturelles du Québec pour leur hospitalité;
3. Exprime en outre sa satisfaction au Congrès international des sciences onomastiques pour l'avoir invitée à une réunion conjointe;
4. Exprime aussi sa gratitude au Président de la Conférence pour la façon remarquable dont il a dirigé les débats et la manière dont il a veillé aux intérêts des participants;
5. Exprime également son appréciation aux membres du Bureau de la Conférence pour la manière dont ils ont dirigé les débats et aux fonctionnaires du Canada et de l'Organisation des Nations Unies pour les travaux considérables qu'ils ont accomplis.

PROJET DE RESOLUTION 27, présenté par Israël (Commission II)

Echange direct d'informations toponymiques entre  
systèmes informatiques

La Conférence,

Notant les progrès réalisés individuellement par plusieurs pays dans le domaine du traitement automatique des noms géographiques,

Notant en outre l'effort considérable déployé pour mettre au point les méthodes appropriées et présumant que celles-ci seront utilisées par un nombre croissant de pays,

Recommande que le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, en consultation avec les pays qui ont déjà mis au point de telles méthodes, étudie la possibilité de formuler des directives pour les communications directes avec divers systèmes informatiques et l'échange de données toponymiques entre ces systèmes.